

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-113**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 27

OBJET :

Budget principal
Admissions en non-valeur

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY et Mme Sandrine FUSADE.

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETARE : Roland POURCHET

Rapporteur : P. SUDRAT

Considérant qu'au niveau du budget principal, certains titres restent impayés à ce jour malgré les poursuites engagées par les services de la trésorerie ;

Considérant que par courrier du 6 juin 2024, Monsieur le Comptable Public demande d'admettre en non-valeur les créances figurant sur l'état des produits irrécouvrables N°6566000112 transmis et arrêté à la date du 4 juin 2024 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables N°6566000112 joint à la présente délibération ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'admettre en non-valeur la somme de 573,00 € comme figurant sur l'état joint ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

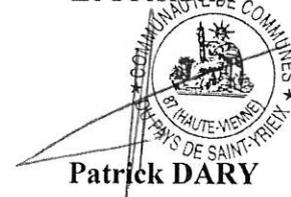
Le secrétaire



Roland POURCHET

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

22000_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_NV_CSV_087032_20240604_519509489112

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs

arrêtée à la date du 04/06/2024

087032 SGC SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

22000 - CC PAYS DE SAINT YRIEIX

Exercice 2024

Numéro de la liste 6566000112

Type de liste : Non valeur

3 pièces présentes pour un total de 573

PV carence

3 Pièces pour 573

Exercice pièce	Référence	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	T-708	SEGUIN Chanel	10-MUSIQUE DANSE		
2022	T-389	SEGUIN Chanel	10-MUSIQUE DANSE		191 PV carence
2021	T-1712	SEGUIN Chanel	10-MUSIQUE DANSE		191 PV carence
					191 PV carence
			TOTAL	573	